



Cahier des charges régional
pour la labellisation des
maternités et des centres
périnataux de proximité de
Nouvelle-Aquitaine

Version 2019



I. Introduction

1. Contexte

La région Nouvelle-Aquitaine (ARS NA) qui représente 15% du territoire métropolitain, est une région attractive et dynamique qui d'après certaines projections devrait accueillir 1 millions d'habitants supplémentaires d'ici 2040. La croissance démographique dans la région est davantage portée par les nouveaux arrivants que par les résidents car le taux de natalité global est inférieur au niveau national.

La région dispose de 44 maternités au 1^{er} février 2018 et de 12 centres périnataux de proximité qui représentent des relais en proximité.

Dans cette grande région, l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans son rôle de garant d'une offre de soins de qualité, se retrouve ainsi confrontée à des enjeux d'homogénéité des pratiques y compris pour répondre à la prise en charge des populations les plus en difficulté de la région. Elle doit également répondre aux enjeux du nouveau PRS 2018-2028 qui prône une approche plus globale et transversale en santé publique en encourageant particulièrement la prévention et la promotion de la santé par les professionnels et son accès pour les patients.

Les enjeux de périnatalité auxquels fait face l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont ainsi multiples :

- Identifier les différents niveaux de maturité des structures du territoire vis-à-vis de la prise en charge des populations fragiles en périnatalité ;
- Identifier et mutualiser les bonnes pratiques ;
- Coordonner les pratiques sur le territoire pour assurer une prise en charge optimale des patientes à risque ;
- Rendre dynamique le réseau de périnatalité sur le volet prévention et promotion de la santé.

Pour atteindre les objectifs du Projet régional de santé (PRS) en matière de prévention, promotion de la santé mais aussi pour l'amélioration de la qualité des soins, de la coordination des professionnels et de l'accompagnement des personnes, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité encourager les maternités et les centres périnataux de proximité dans une amélioration continue de leurs services.

Pour ce faire, elle a développé un label de santé publique visant à promouvoir un parcours en santé le plus pertinent au regard des vulnérabilités repérées et des potentialités identifiées chez les femmes, les couples et leurs nouveau-nés.

L'ambition est qu'avec ce label, les établissements pourront d'une part mettre en valeur les actions menées et les partenariats réalisés et d'autre part, dans le cadre d'un projet de service évolutif, disposer d'une feuille de route pour améliorer encore le service rendu aux femmes enceintes et à leur famille.



La démarche de labellisation est construite sur plusieurs documents :

- Un cahier des charges, qui décrit la démarche de labellisation
- Un dossier de candidature rempli par les établissements qui décident de concourir à l’obtention du label
- Un référentiel qui comporte les critères évalués pour l’obtention du label
- Un auto-questionnaire qui permet d’évaluer la maturité de l’établissement au regard des critères du référentiel.

Sept thématiques ont été identifiées par l’ARS pour intégrer le référentiel et couvrir les enjeux de prévention-promotion de la santé :

- Risques liés aux vulnérabilités psychiques
- Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité
- Nutrition de la mère et du bébé
- Conduites à risque et addictions
- Risques liés aux vulnérabilités sociales
- Santé et environnement
- Risques transversaux liés aux situations de handicap

2. Objectifs

- Objectifs généraux de la labellisation « Prévenir pour bien grandir® »

L’objectif de ce label est d’améliorer la qualité de la prévention et la promotion de la santé dans le parcours périnatal :

- Proposer un label à plusieurs niveaux : en fonction des activités existantes et des avancées des établissements dans la démarche de labellisation
- Valoriser les maternités et les équipes déjà engagées en santé publique
- Diffuser les bonnes pratiques des professionnels de santé en prévention et promotion de la santé dans les maternités de la région dans un objectif de les harmoniser et/ ou de les mutualiser
- Promouvoir la capacité des acteurs à construire et structurer leurs partenariats
- Contribuer à assurer, à tous, l’accès à la prévention et à la promotion de la santé dans les maternités et CPP de la région.



➤ Objectif du document

Le présent document a pour objectif de préciser les caractéristiques que doivent respecter les structures de soins qui souhaitent prétendre à l'obtention du label « Prévenir pour bien grandir » en leur indiquant étape par étape comment procéder.

➤ Domaine d'application

Ce référentiel s'adresse aux structures de soins de type « maternités » qui font l'objet d'une autorisation délivrée par l'ARS et de type « centre périnatal de proximité » qui ne font actuellement pas l'objet d'un dispositif d'autorisation. Ces structures sont adhérentes au réseau périnatal régional (www.rpna.fr).

II. Descriptions des thématiques et des niveaux de labellisation

a. Critères prérequis à la labellisation

| Enjeu | Critères | Seuil |
|--|--|---|
| Disposer de ces critères en pré requis à la labellisation | La structure est certifiée A, B ou C par la HAS (en V2014) | Décision de certification A, B ou C |
| | Le cas échéant, les obligations d'amélioration ne portent pas sur la maternité | Les OA ne doivent pas porter sur la maternité |
| | Un entretien prénatal précoce (EPP) est réalisé pour les femmes enceintes (par la structure ou en dehors) | 40% des patientes de la maternité ou du CPP ont bénéficié d'un EPP dans la maternité/ CPP ou en dehors |
| | Des réunions de concertation pluridisciplinaires ou des staffs médico psycho sociaux qui associent les professionnels pertinents sont réalisés dans les maternités et les CPP après consentement obtenu de la patiente et formalisé dans le dossier patient | 1 fois par mois |
| | Un échange a systématiquement lieu entre les professionnels de l'équipe obstétricale et la femme enceinte, au cours du séjour en maternité, en cas d'accouchement difficile c'est-à-dire lors de la survenue d'évènements traumatisants tels que césarienne, une extraction instrumentale, un accouchement en urgence obstétricale ou pédiatrique (à partir du moment de la date de candidature) | Non requis en 2019, ce critère fera l'objet d'une montée en charge progressive de l'exigence. |



b. Les périmètres des thématiques

Risques liés aux vulnérabilités psychiques

La dépression pré et post natale touche 10% à 20% des femmes. Les circonstances de survenue d'une fragilité psychique chez une future maman sont variables d'une personne à l'autre, dépendantes du ressenti du vécu des événements de la vie. L'expression de ces fragilités se manifeste à différents moments :

- Pendant la grossesse : deuil, départ du compagnon, isolement familial et/ou conjugal, problèmes lors de grossesse précédente (hémorragie de la délivrance, souffrance fœtale, dépression post-partum, antécédents d'interruption médicale de grossesse (IMG) ou de fausse couche, parcours de PMA, grossesse à risque, enfant en situation de handicap ou à risque de fragilité...), qualité de vie au travail, pénibilité au travail, instabilité professionnelle, les dénis de grossesse et souffrance psychique...
- Durant le post partum : le baby blues qui perdure au-delà des 10 premiers jours après l'accouchement, l'anxiété sévère, la phobie d'impulsion (la peur de faire du mal à son enfant, la peur de s'en occuper), la dépression post-partum voire psychose.

Ces facteurs peuvent être majorés au regard de l'état de santé de l'enfant (découverte de pathologie de l'enfant, de handicap/souffrance néo natale et/ou difficulté liée à l'allaitement et à l'alimentation).

Suivi des nouveau-nés vulnérables ou à risque de fragilité

Les facteurs de risques intégrés sont :

- Les affections materno-fœtales dont les fœtopathies infectieuses (VIH, Hépatite B, rubéole, toxoplasmose)
- Les complications du diabète gestationnel ou préexistant chez la mère
- Un contexte d'alcoolisation ou de toxicomanie parentale (tabagisme parental...)
- Les situations de carences affectives, éducatives, sociales et culturelles
- La discontinuité des processus de soins maternels dans la première année : dans le cas de pathologies psychiatriques maternelles, de difficulté de lien d'attachement, antécédents d'IMG à la précédente grossesse
- Les vulnérabilités identifiées durant ou après la naissance : toutes les pathologies néonatales ayant menacé la vie (ex. pathologies neurologiques néonatales (méningites...) ou des malformations).
- Les anomalies chromosomiques de l'enfant, etc...

Par son caractère transversal, cette thématique peut être abordée par différentes entrées de la prévention, promotion de la santé.



Alimentation de la mère et du bébé et activité physique

En préambule, il est nécessaire de rappeler que l'alimentation et l'activité physique sont en premier lieu des facteurs de protection.

Une définition en trois temps a été proposée pour circonscrire cette thématique qui vise la fragilité de la mère :

- En pré conceptionnel : Prévention de l'état de santé de la mère dans les cas de surpoids et d'obésité avérée, des femmes ayant un antécédent de chirurgie bariatrique, de repérage de dénutrition (trouble des conduites alimentaires (TCA), besoins de supplémentation en acide folique ou conseils en vue d'un souhait de grossesse)
- Pendant la grossesse : poursuite de l'évaluation du statut nutritionnel, surveillance de la prise de poids et accompagnement et recommandations adaptées individuelles de la femme enceinte
- Post-partum : suivi du poids de la patiente (TCA, surpoids), suivi de l'allaitement maternel

Conduites à risque et addictions

Cette thématique porte sur la prévention, promotion de la santé vis-à-vis de plusieurs types de consommations tels que :

- Le tabac
- L'alcool
- Le cannabis
- La poly consommation : psychotropes, médicaments, traitements de substitutions aux opiacés (TSO, MSO) ...
- Les troubles des conduites alimentaires
- Les addictions sans substances (jeu, écrans...)

Le repérage de ces troubles est à distinguer chez la mère et le père. En effet, le fonctionnement global du couple au niveau de la consommation doit être pris en compte dans la prévention et promotion de la santé en addictologie.

Risques liés aux vulnérabilités sociales

Le périmètre donné aux vulnérabilités sociales fait appel à plusieurs dimensions :

- Santé : personnes sans couverture sociale ou en mauvaise santé
- Logement : personnes sans logement, logements précaires, en itinérance
- Ressources : mères isolées et / ou mères mineures, instabilité au travail, financière...



- Insertion culturelle, illettrisme, migrants, personne en situation irrégulière
- Relation avec autrui : exemple des vulnérabilités sociales telles que les violences intra familiales, les familles présentant une conflictualité, les problèmes de filiation...

L'accumulation de ces items renforce la vulnérabilité sociale repérée.

Santé et environnement

En matière de santé environnementale en périnatalité, la stratégie régionale de prévention, promotion de la santé environnementale est déjà initiée sur le volet femme enceinte et petite enfance. Cette stratégie vise plus particulièrement l'environnement intérieur de la femme enceinte et du jeune enfant, dans les domaines suivants : air intérieur, produits chimiques, biocides, cosmétiques et alimentation via les contenants et les éventuels additifs.

Risques transversaux liés aux situations de handicap

La définition de l'OMS a ici été retenue. 3 types de situations de handicap doivent être différenciés :

- Handicap physique (avec ou sans déficience intellectuelle)
- handicap psychique
- handicap intellectuel / cognitif (déficiences mentales).

Rappel de la définition de l'OMS : le handicap est le résultat d'une interaction entre les déficiences physiques, sensorielles, mentales ou psychiques entraînant des incapacités plus ou moins importantes, qui sont renforcées en raison d'un environnement inadapté ou inaccessible.

c. Les niveaux de labellisation

Les thématiques du label sont organisées en trois niveaux qui évaluent la maturité de l'établissement en matière de prévention, promotion de la santé. Ces niveaux contiennent plusieurs items à valider : basique, medium et premium.

Il est nécessaire de valider **tous les items** d'un niveau pour être éligible au niveau supérieur. Autrement dit, il n'est pas possible de satisfaire aux niveaux medium et premium vis-à-vis d'une thématique si le niveau basique n'est pas satisfait.

L'attribution du niveau de labellisation se fait à partir des résultats des critères du référentiel de la façon suivante :

- Pour obtenir le 1er niveau du label, l'établissement doit disposer d'une maturité atteignant le **niveau basique sur au moins 5 thématiques sur sept.**
- Pour atteindre le second niveau l'établissement doit disposer **d'au moins 4 thématiques en niveau medium et 3 thématiques en basique.**



- Pour prétendre au 3e et dernier niveau du label, **au moins 4 thématiques doivent être en premium et les 3 autres en medium.**

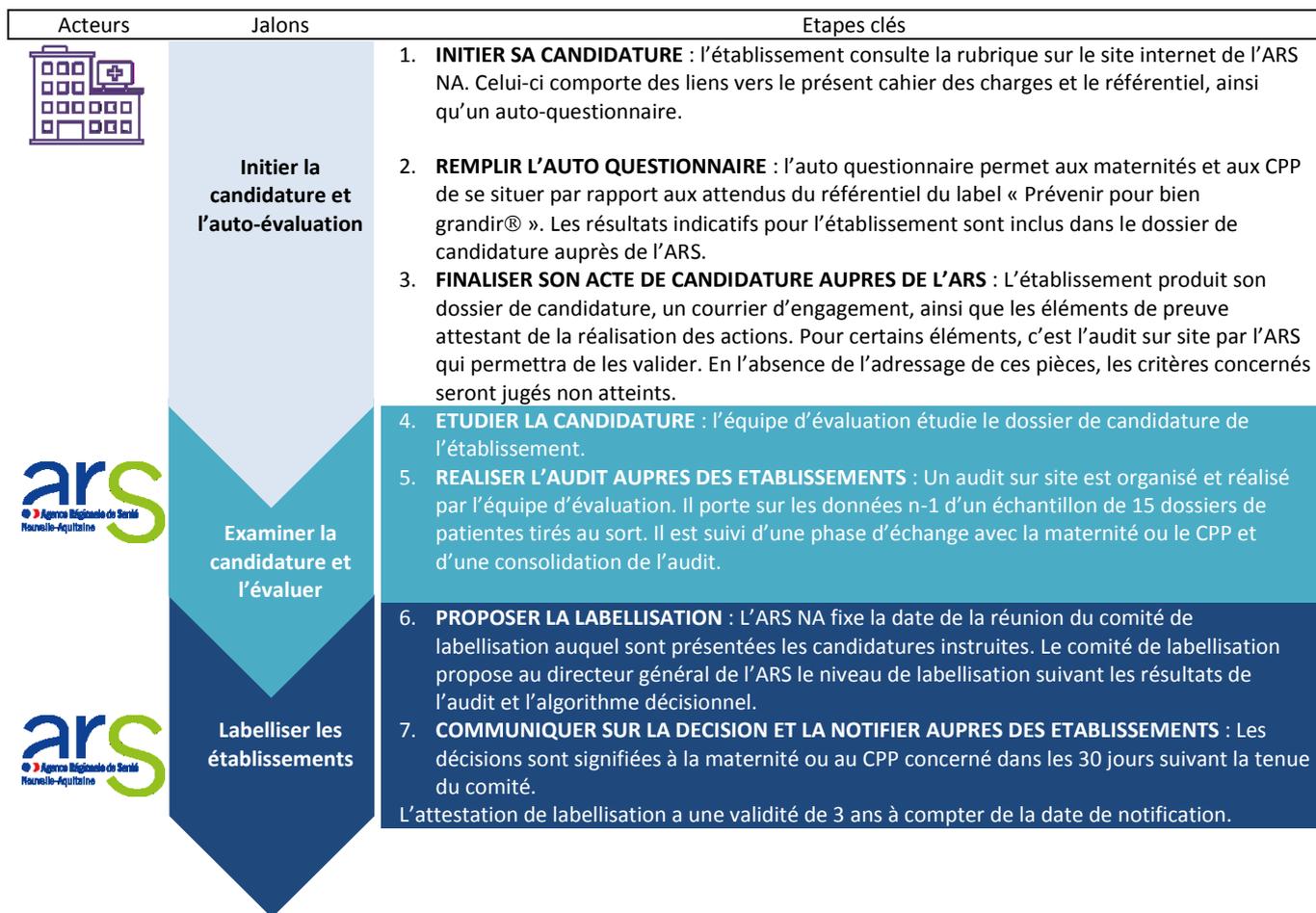
| Scenario Niveaux de labellisation | Algorithme décisionnel | En pratique |
|--------------------------------------|--|---|
| 1 petit pas | Sur les 7 thématiques, au moins 5 thématiques en basique | La maternité s'intéresse à l'ensemble des axes de prévention et promotion de la santé. |
| 2 petits pas | Au moins 4 thématiques en medium et 3 en basique | La maternité a lancé des actions concrètes avec du personnel formé et des objectifs précis d'amélioration |
| 3 petits pas | Au moins 4 thématiques en premium et 3 en medium | La maternité a pris part à une démarche territoriale, accompagne ses patientes, lance des actions hors les murs |



III. Les différentes étapes de la procédure de labellisation

a. Procédure de labellisation

La procédure de labellisation « Prévenir pour bien grandir® » se déroule en 7 étapes et présente la structure suivante :



L'équipe d'évaluation étudie les dossiers de candidature, réalise l'audit et présente les demandes au comité de labellisation. Elle est constituée :

- d'un binôme ARS et d'un expert / personnalité qualifiée en santé publique ou en périnatalité

Le comité de labellisation actualise régulièrement le référentiel en fonction des évolutions des pratiques. Il est constitué de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, du Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine (RPNA), des représentants des usagers et des fédérations des établissements, d'un représentant de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Il propose au directeur général de l'ARS le niveau de labellisation au vu de la candidature de l'établissement et du rapport d'audit.



b. Procédure de maintien à jour du référentiel

Le label et le référentiel qui le compose seront évolutifs. Les exigences ont vocation à être renforcées au cours du temps.

A minima tous les deux ans, il est prévu une réunion du comité de labellisation pour s'assurer de la pertinence des pratiques identifiées dans le référentiel au regard des données actuelles de la science et de la pertinence des seuils identifiés pour valider les critères. Les critères constitutifs du label peuvent donc faire l'objet de modifications.

c. Procédure de renouvellement du label

Le processus de réévaluation des établissements labellisés est fixé **tous les 3 ans**. Ce processus est d'autant plus nécessaire que le référentiel est prévu pour être évolutif.

Pour une structure dont le label arrive à échéance, après dépôt du dossier de renouvellement 6 mois avant l'échéance, un audit de renouvellement de la labellisation est à réaliser afin de s'assurer que l'ensemble des exigences du référentiel sont respectées et ainsi délivrer une nouvelle attestation, après avis du comité de labellisation.

La procédure de réévaluation peut être conduite à partir d'une analyse documentaire et/ou sur site.

➤ Analyse documentaire :

L'objectif de cette évaluation est de vérifier que l'établissement est toujours conforme avec les exigences du référentiel. Cette évaluation est réalisée au travers des documents adressés par l'établissement à l'ARS, y compris l'auto-questionnaire.

L'équipe d'évaluation peut requérir d'autres éléments si elle estime que ceux mentionnés ci-dessus ne sont pas suffisants pour réaliser cet audit. Après une première étude documentaire, un rendez-vous téléphonique peut être organisé à la date convenue pour l'audit avec la direction de l'établissement afin de compléter les constats et préciser éventuellement certains points.

➤ Analyse sur site :

En complément des documents adressés et de la même façon que pour la labellisation initiale, l'évaluation peut être complétée par un audit sur site. L'objectif de cet audit est d'objectiver la conformité des critères et de vérifier que le système d'amélioration continue des actions en prévention et promotion de la santé est toujours mis en œuvre. Le déroulé de l'audit de renouvellement sur site est le même que celui décrit pour un audit de labellisation.



Suivant la proposition du comité de labellisation, la décision est notifiée par le directeur général de l'ARS. Un refus de renouvellement de la labellisation donne lieu à une clause de suspension au label qui sera transmise dans la notification.

Le label « Prévenir pour bien grandir® » est une marque française déposée. L'établissement labellisé s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la marque telles que définies dans le règlement d'usage correspondant.